NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

96 N° 1 1974

Un type d'appartenance communautaire dans la vie consacrée apostolique

L. RENARD (s.j.)

p. 61 - 88

https://www.nrt.be/fr/articles/un-type-d-appartenance-communautaire-dans-la-vie-consacree-apostolique-1184

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Un type d'appartenance communautaire

DANS LA VIE CONSACRÉE APOSTOLIQUE

Un bénéfice de la réflexion théologique appliquée, surtout depuis Vatican II, à la vie consacrée, c'est une intelligence approfondie et une plus franche reconnaissance de la pluralité des formes que celle-ci revêt providentiellement. Par ailleurs est remise en honneur, dans le même temps, la composante « communautaire ». Ici se pose cependant une question : dans le choix des traits assemblés par le Concile pour esquisser l'idéal communautaire des religieux et dans le langage même de *Perfectae Caritatis,* ou du moins suivant la lecture qu'on en fait assez généralement et la façon de le traduire concrètement dans la pratique, retrouve-t-on assez accusé le souci de respecter précisément la typologie des vocations ? Pourtant les études qui traitent de la communauté religieuse à la lumière de la tradition et de l'histoire ne vont pas dans le sens d'un nivellement. Si nous croyons pouvoir faire état de celle du P. Javier Osuna sur *la genèse de la communauté dans la Compagnie de Jésus,* c'est que son intérêt déborde le cas particulier de cet institut. La fondation ignatienne y apparaît comme un exemple qui — à côté d'autres, réels ou possibles — illustre un type spécifique d'appartenance « communautaire ». Du travail du P. Osuna se dégagent des éléments de portée théorique et pratique non dépourvus d'actualité. Il nous a semblé utile de présenter sommairement quelques-uns de ses résultats [1].

---

1. Le Centre ignatien de spiritualité (Cas. post. 9048, I-00100 Roma) a entrepris d'éditer, sous l'intitulé général « Recherches », des parties ou des condensés de thèses et travaux similaires. Le premier titre de la série, *Amigos en el Señor, Estudio sobre la génesis de la Comunidad en la Compañia de Jesus desde la conversión de San Ignacio (1521) hasta su muerte (1556),* 1971, 24 × 17, 8-XVIII-185 p., reprend la première partie d'une thèse importante défendue en 1969 à l'Institut de Spiritualité de l'Université Grégorienne par le P. J. OSUNA, S.J. Ce volume constitue une enquête historique sérieusement documentée. L'autre partie de la thèse, à paraître dans le courant de cette année, traite méthodiquement les données ainsi recueillies et met spécialement en œuvre les Constitutions de la Compagnie de Jésus. Les pages qu'on va lire reprennent la substance des conclusions auxquelles aboutit l'étude du P. J. Osuna. Avec l'agrément de l'auteur, que nous tenons à remercier, maints passages de son texte sont ici traduits ou largement paraphrasés, divers développements de l'original ont été résumés ou simplement omis ; çà et là nous nous permettons d'introduire un mot de commentaire ou une référence nouvelle, assumant, bien entendu, la responsabilité des adaptations et simplifications que comporte cette présentation.

I. — La communauté dans la fondation de la Compagnie de Jésus

SON SENS ET SES CARACTÉRISTIQUES D'APRÈS SAINT IGNACE

Dans la genèse de l'idée communautaire de la Compagnie de Jésus, il faut distinguer deux étapes : la lente germination, depuis les premières années de la conversion de saint Ignace jusqu'au tournant décisif de 1539 ; puis, à partir de la décision arrêtée par les compagnons de se constituer en institut religieux, une période de la même durée, quelque dix-sept ans, au cours desquels le fondateur élabore, à partir de quelques points capitaux, le programme de vie du nouvel ordre.

1. LE GROUPE D'« AMIS DANS LE SEIGNEUR »

Dans les *Exercices Spirituels,* Ignace voit la vocation comme un appel à collaborer avec Jésus-Christ dans la continuation de sa mission rédemptrice au bénéfice du monde entier : Jésus a choisi une poignée de disciples destinés à être envoyés ; il a réalisé en commun avec eux un partage de vie et de travail apostolique. La contemplation « des Etendards » le montre comme le Seigneur de l'univers, qui ne cesse de choisir des « missionnaires » et de les distribuer par le monde.

Assurément c'est de manière très confuse qu'Ignace, durant son séjour à Manrèse et son pèlerinage en Terre Sainte, entrevoyait la manière dont il avait, lui, à traduire cette image de sa vocation. Après son retour de Jérusalem à Barcelone (1524), ses intuitions prennent une certaine forme dans le fait de s'adjoindre des compagnons. Il faudra des années et plusieurs expériences sans lendemain avant qu'à Paris il forme avec Pierre Favre, François Xavier et puis quelques autres un groupe lié par un projet commun (1529-1534). En ce sens la communauté est une donnée centrale du charisme ignatien : travailler avec le Christ en compagnie d'autres ; l'apostolat et la sanctification personnelle ne sont envisagés que dans les liens spirituels d'une équipe [2].

Certes l'expérience ignatienne des Exercices, comme manière de chercher la volonté de Dieu concernant la disposition de notre vie, est affaire personnelle. Mais en fait elle a nourri une vocation communautaire entre les premiers compagnons ; elle maintient la

2. Cf. M. GIULIANI, S.J., *Compagnons de Jésus,* dans *Christus* 22 (1959) 221-239.

cohésion du groupe et elle contribue à sa croissance par les adhésions nouvelles auxquelles les Exercices donnent naissance ou confirmation. Ces différents appels individuels trouvent leur expression la plus pleine dans une association qui surgit de l'amitié spirituelle et qui évoluera au long d'une recherche commune, alimentée par l'esprit des Exercices. On connaît les traits de cette première forme de communauté :

a. Les compagnons constituent un vrai *groupe d'amis,* dont l'union est entretenue par les conversations privées ou collectives, par l'aide mutuelle et désintéressée, par la mise en commun de tout ce qu'ils possèdent [3].

b. La racine de cette amitié est *spirituelle* ; ils sont « amis dans le Seigneur ». C'est Jésus-Christ qui les a rassemblés, eux qui viennent d'un peu partout, dans une véritable *koinônia* de charité.

Celle-ci s'exprime en toute sorte de relations interpersonnelles ; elle dépasse les différences de nationalité, de manière de vivre et de caractère. Amitié centrée sur la personne du Seigneur, objet de leur commun amour, elle prend de plus en plus conscience de partager un même propos de service. A un moment donné ils se mirent à en délibérer et ils constituèrent une *communauté de projets apostoliques,* scellée par l'engagement de Montmartre (1534). Pour lors tous sont décidés à dévouer leur existence à Jérusalem, en pleine disponibilité pour travailler avec Jésus-Christ dans sa mission. Pauvreté et célibat sont les premiers éléments constitutifs de ce groupe, comme manière concrète de suivre et imiter le Seigneur et de se libérer pour son service. Le désir de reproduire le groupe des Apôtres dans le pays même de Jésus fut aussi le motif immédiat qui inspira leur promesse de se rendre en Terre Sainte.

c. La *tête* ou chef du groupe est *Jésus* lui-même. Au début ils n'estiment pas nécessaire une structure particulière d'obéissance et ne conçoivent pas leur activité comme une mission officiellement reçue de l'Eglise et spécifiée par la Hiérarchie. Ils prennent entre eux les décisions les plus importantes.

---

3. Cf. ce souvenir du P. J. Laynez : « Nous renouvelions chaque année notre serment, dans l'église Sainte-Marie de Montmartre. Nous passions alors toute la journée en plein air, dans un esprit d'étroite amitié et nous prenions un repas en commun. Nous en faisions autant dans le courant de l'année ; nous nous rendions alors à la demeure de l'un des nôtres, en changeant chaque fois, et nous apportions notre frugal repas. Ces visites maintenaient entre nous l'ardeur spirituelle et nous unissaient par une affection du cœur. Nous nous aidions les uns les autres matériellement et il régnait entre nous une amitié exquise. Cette façon de vivre nous était recommandée par Maître Ignace et lorsqu'il dut s'en aller pour quelque temps en Espagne, sa patrie, il remit la direction à l'excellent Maître Favre, comme au meilleur d'entre nous » : cité par J. M. Le Blond, *Saint Ignace et l'amitié,* dans *Pédagogie* 11 (1956) 38.

d. Une fois concrétisés de la sorte les liens fondamentaux de leur union, il leur faut entreprendre la découverte, lente et laborieuse, de la forme précise et du style de vie correspondant au charisme reçu.

On est en présence d'un groupe *en recherche commune,* docile aux manifestations de l'Esprit, toujours ouvert à des solutions nouvelles. Les compagnons ne se hâtent pas de se fixer des structures, de s'assigner un programme immédiat, mais s'abandonnent avec confiance au rythme que Dieu leur impose. D'autres qui les avaient rejoints ne purent porter cette longue attente et embrassèrent telle ou telle forme traditionnelle de vie religieuse[4]. Le groupe persévéra fidèlement dans une attitude patiente de prière et de discernement. Les réflexions périodiques en commun furent l'école où ses membres apprirent à soumettre leurs opinions personnelles à un vouloir commun, mûrement défini. Dans les délibérations, leur principe de base est de sauver leur union et association : quelles que dussent être les conclusions auxquelles on aboutirait, une chose était pour eux fermement arrêtée : personne ne se séparerait des autres.

e. Outre les réunions de chaque dimanche, avec l'eucharistie célébrée dans l'église parisienne des chartreux, les rencontres occasionnelles, les repas parfois pris à la même table, ces délibérations sont la seule forme d'activité « communautaire ». Ils ne vivent pas sous le même toit et n'entendent pas introduire de changement dans leur existence extérieure d'étudiants — prélude, sans doute, de ce « style ordinaire de vie » qui trouvera sa formulation dans les Constitutions.

f. Leurs études terminées, durant leur voyage vers Venise et au cours des activités sacerdotales auxquelles ils vont se livrer d'abord dans le nord de l'Italie puis à Rome (1536-1539), le groupe prit la physionomie d'une *communauté de travail apostolique,* qui prêche dans la pauvreté, administre les sacrements, aide et instruit les pauvres, secourt les gens dans les prisons et les hôpitaux. Pratiquement il se définit comme un groupement qui cherche moins la vie en commun pour la perfection personnelle que l'union dans le travail, au titre de collaboration avec le Christ et de partage d'une mission identique. Communauté itinérante, pauvre, mobile, disponible à la conduite de l'Esprit.

2. LE « CORPS » DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Pour ce groupe d'amis, 1539 marque un tournant décisif. Jusque-là ils n'ont pas envisagé sérieusement l'éventualité où leur vocation même les amènerait à se séparer les uns des autres. On a dit leur

4. Cf. *MI* (= Monumenta Historica S.I., Mon. Ignatiana), *Fontes narrativi de S. Ignatio de Loyola,* I, p. 183.

intention d'évangéliser ensemble, dans la pauvreté, telle ou telle région, de préférence la patrie du Seigneur [5]. Mais le voyage à Jérusalem devant être ajourné sine die, les compagnons vont, en novembre 1538, demander au pape où aller. Jusqu'à quel point cette démarche est-elle de leur part une offre totale, définitive et inconditionnée, ou bien est-ce Paul III qui, à une demande de directives, répond en se réservant dorénavant l'emploi de leur bonne volonté ? Toujours est-il que les voilà désormais à l'entière disposition du Vicaire du Christ pour toute espèce de mission. En faisant de leur service apostolique l'exercice d'un mandat formel de l'Eglise hiérarchique, le pape a conféré à leur vocation son sens pleinement ecclésial. Il ouvre à leur travail des horizons insoupçonnés. Et bientôt ils se voient assigner des affectations qui vont les disperser.

L'imminence des séparations les contraint de s'interroger : convient-il de laisser leur union se dissoudre ? Au cours d'une délibération parfois laborieuse, voire dramatique, ils décident d'abord qu'il ne faut point rompre les liens par lesquels Dieu lui-même les a réunis, mais au contraire renforcer cette association et la consolider en constituant un corps où ils resteront attachés les uns aux autres à travers la dispersion géographique [6]. Ainsi se dégage l'idée de *communauté spirituelle et apostolique en dispersion.* C'est alors qu'ils adoptent l'obéissance précisément comme facteur indispensable d'union profonde des âmes et des vouloirs et de maintien du groupe. Cette décision signifie pour Ignace et ses amis la création d'un institut religieux. Mais pour son unité celui-ci ne pourra pas compter sur divers éléments sur lesquels s'appuyait la conception traditionnelle de la communauté religieuse : cohabitation sous le même toit, formes de prière commune et de liturgie chorale, observances de la vie en commun, stabilité plus ou moins exigeante dans l'appartenance du religieux à son monastère ou à sa province ; l'accent ne peut plus être mis sur le « vivre ensemble » ; l'union devra être assurée et vécue autrement, non moins réellement, et dans l'absence même. Par quelles *forces de cohésion* ? A ce propos nous interrogerons les *Constitutions* ou statuts qu'à la lumière de l'histoire des ordres religieux et de son expérience personnelle, avec le concours forcément occasionnel et limité de ses compagnons, Ignace va mettre une quinzaine d'années à élaborer. Puis nous en dégagerons les traits généraux caractérisant la *physionomie* de la Compagnie de Jésus et nous essaierons de définir la *perspective* où se placer pour saisir comment la note communautaire se vérifie dans cet institut, non sans distinguer les deux *étapes* de sa réalisation.

---

5. C'est en ce sens qu'on peut entendre ce qu'Ignace écrit de Venise à J. Cazador, 12 févr. 1536 ; *MI, Epist.*, I, p. 96.

6. Cf. « Deliberatio primorum Patrum » ; *MI, Constitutiones,* I, p. 1-7.

A. *Les facteurs d'union*[7]

a. L'*amour* divin, l'amour « descendant de la Bonté divine », qui, à l'origine, fit aux compagnons le don de leur union amicale ; amour de tous et de chacun pour le Seigneur, et qui se fait entre eux amour mutuel. Leur existence sera toujours animée, quelque divers ou éloignés qu'ils soient les uns des autres, par cet attachement et par l'aspiration à vivre en communion de vouloir avec leurs confrères.

b. La *communication,* inspirée par cet amour, suppléera à la proximité matérielle et leur permettra de se connaître, de s'estimer et de s'entraider en apôtres. Ainsi se réalise la communauté missionnaire, grâce à la correspondance, à la transmission des nouvelles — tout un réseau de bulletins est organisé par les Constitutions — en sens horizontal, entre membres et groupes dispersés, comme en sens vertical, entre eux et les « préposés »[8] ; grâce aussi à l'échange des membres : par principe et non pas seulement par nécessité occasionnelle, Ignace tiendra à mobiliser, pour une fondation en Sicile, des jésuites d'Allemagne, de France et des Pays-Bas, et à faire passer les nouveaux membres, pour leur formation intellectuelle et spirituelle, d'un pays à un autre[9]. Quand les compagnons se retrouveront ensemble, alors cette mise en commun trouvera son expression naturelle dans une communauté de vie évitant autant que possible singularité, inégalités ou dissonances, surtout dans la mentalité et jusque dans le comportement extérieur ; elle s'exercera dans les échanges concernant les travaux, l'aide mutuelle, la correction fraternelle.

---

7. Cf. *Constitutiones S.I.,* VIII, 1 (le chapitre entier) [655-676], mais aussi Prooem., 2 [135-136] ; VIII, 6, 8 [709] ; IX, 6, 1 [789] ; X, 9 [821] ; 11 [823] (les chiffres entre crochets renvoient à la numérotation courante adoptée par les éditions récentes des Constitutions ; elle figure dans la traduction française de celles-ci : Saint IGNACE, *Constitutions de la Compagnie de Jésus,* coll. *Christus,* Textes, 23, Paris, DDB, 1967).

8. « Un signe de ce grand amour [d'Ignace pour ses confrères] est la joie et le goût qu'éprouvait notre Père à parler ou à entendre parler de nos Frères. Les lettres édifiantes, contenant des nouvelles de nos collèges, il les faisait lire deux ou trois fois. » : « Memoriale... P. Lud. Gonzalez de Camara », n. 87 ; *MI, Fontes narrativi,* I, p. 579-580 ; trad. : Louis GONÇALVEZ DA CÂMARA, *Mémorial 1555,* édit. R. TANDONNET, S.J., coll. *Christus,* Textes, 20, Paris, DDB, 1966, p. 96.

9. Dans une lettre du 14 janv. 1548 au P. Simon Rodriguez, le Préposé Général demande au Portugal des hommes pour le collège de Messine. Un motif de procéder de la sorte plutôt que de chercher du personnel en Italie, c'est « que je tiens pour très importante la communication des personnes de la Compagnie, le fait qu'ici nous connaissions les hommes de chez vous et traitions avec eux, et réciproquement, et de même pour les autres régions ; c'est à cette fin que nous en avons fait venir trois de Cologne et de Louvain et appelé encore cinq ou six autres, persuadés que nous sommes, expérience à l'appui, que pareils déplacements et échanges aident à progresser dans l'union et l'amour mutuels, dans la prudence, la vie spirituelle et les vertus » : *MI, Epist.,* I, p. 686.

c. L'*obéissance,* délibérément assumée par le groupe fondateur comme l'indispensable lien nouant l'unité des membres si dispersés soient-ils — géographiquement ou par la diversité des tâches — et assurant la convergence, la coïncidence des vouloirs dans une perspective apostolique. Le préposé est « tête », membre dans le corps avec sa fonction spécifique, son service propre d'autorité, son ministère d'union — cette union qui harmonise la diversité des membres dans l'unique corps apostolique, en vue de la réalisation des « premiers désirs ». Il s'agit ici tant de l'obéissance apostolique presbytérale au pape comme « maître de la moisson universelle » (et au préposé de la Compagnie comme son délégué en ce domaine) que de l'obéissance religieuse au sens strict.

d. L'*accord des pensées et des volontés,* qui intègre les différences dans l'unité. L'identité des dispositions et attitudes profondes est d'autant plus nécessaire à la Compagnie de Jésus que, de par sa vocation à un service universel, elle se compose de membres très divers par l'origine, les tempéraments et les dons, et qu'il lui faut s'adapter constamment à une grande variété de milieux, de personnes à rencontrer, de formes de ministère. L'unanimité requise suppose le partage d'un idéal commun et doit faire de l'ordre entier un corps entre les parties duquel règne l'harmonie, à la fois différencié et vraiment un dans la pluralité.

e. Le *sens de l'appartenance au corps entier,* en vertu de quoi chaque religieux assume toutes ses activités comme membre d'un organisme unifié dans la volonté de service apostolique. Si la Compagnie peut apparaître comme une forme de fraternité, la force unificatrice s'exerce avant tout au niveau de cette volonté-là : « qui voudra servir dans notre Compagnie... se mettra bien dans l'esprit qu'il est partie de cette Compagnie » ; l'action de chacun n'est que « la part à lui confiée » de l'œuvre commune. Ainsi chaque jésuite rend présente en lui la Compagnie, qui œuvre par lui et en lui, et qui tout entière le soutient par l'intérêt, la direction et la prière. L'accomplissement de sa tâche individuelle, il l'insérera toujours dans le travail qu'effectuent ses compagnons où qu'ils soient, et il demandera au Seigneur de rendre féconds leurs efforts.

En indiquant ces facteurs de cohésion, les Constitutions reprennent des traits dont le groupe primitif offrait une ébauche et que l'expérience a permis de dessiner plus nettement [10]. Les structures

10. Bien entendu les différents facteurs mentionnés ci-dessus se compénètrent mutuellement. Ajoutons-le : saint Ignace ne serait pas lui-même si, avec les composantes positives de l'union, il ne précisait certains moyens et adjuvants concrets ou si, en même temps, voire auparavant, il ne désignait

juridiques mêmes selon lesquelles le nouvel ordre religieux devait s'articuler, loin d'étouffer ou de supplanter l'esprit qui avait animé la communauté originelle avec son caractère interpersonnel, venaient l'incarner dans un corps aux effectifs éventuellement nombreux et dispersés.

B. *Physionomie du groupement*

Cette image manifeste sa cohérence à travers tout l'ensemble organique des Constitutions.

a. Groupement *apostolique,* le corps trouve son centre de gravité non pas en lui-même mais dans le service spirituel du prochain. La *mission* apostolique spécifie et conditionne le type d'association, la manière propre de vivre l'obéissance, la pauvreté, la prière ; elle marque la spiritualité qui doit l'animer et son genre extérieur de vie [11].

---

les obstacles ou dangers à écarter, les risques à ne pas prendre, les exclusives à maintenir et les sacrifices à consentir pour rester cohérent avec l'option fondamentale qui spécifie l'institut. La « très petite Compagnie », comme il aime à dire, n'a pas à se prendre pour une église dans l'Eglise ; elle ne saurait, sans se désagréger, vouloir intégrer, à l'imitation de l'Eglise, un pluralisme largement bigarré de mentalités spirituelles. Ainsi elle ne peut admettre ou retenir des personnalités éventuellement riches et méritantes, si leurs dons de nature et de grâce — tels que des épreuves adéquates et prolongées en fournissent le test — ne les préparent pas à s'équilibrer bonnement et allégrement dans la désappropriation intime que supposent la disponibilité effective à toute espèce de mission et la subordination au projet commun. Autant et plus que sur les avoirs, ce renoncement porte sur la mise en valeur des talents et sur un épanouissement que favoriserait l'exercice préférentiel de certaines activités, sur une liberté de démarches et d'expression ou un souci de promotion personnelle qui seraient parfaitement légitimes chez d'autres chrétiens, même prêtres ou religieux. Pas d'illusion à se faire quant à l'inconfort de ce que le fondateur appelle « notre manière d'agir » (plus volontiers qu'il ne dirait « notre esprit »). « Cette voie », lit-on déjà dans la « Formula Instituti S.I. » de 1540, « comporte beaucoup de difficultés sérieuses » (n. 9. — Cette « formula » — statut fondamental, à peu près équivalent à la « Règle » d'autres fondateurs —, revêtue de l'autorité pontificale par son insertion dans la bulle de Paul III, *Regimini militantis,* 27 sept. 1540 et confirmée avec quelques modifications par Jules III, *Exposcit debitum,* 21 juill. 1550, figure en tête de plusieurs éditions et traductions récentes des Constitutions, ainsi que dans *MI, Const.,* I, p. 26-30; 375-381). Ailleurs saint Ignace s'exprime fort crûment au sujet de l'incompatibilité entre certaines préoccupations d'intérêt individuel et la vocation de l'ordre, et il dénonce vigoureusement la « fausse charité » qui détournerait les autorités responsables d'éliminer les causes de dissentiment et de troubles ; cf. *Examen Generale* (régulièrement publié avec les Constitutions), II, 6 [30]; 11 [47]; IV, 26 [81]; *Const.,* II, 2, 3 [212-215]; III, 1, 4 [250]; 18 [273-275]; 21 [280].

11. A la différence de la communauté monastique, à laquelle chacun de ses membres est normalement incorporé pour la vie, dont par conséquent la composition est essentiellement stable et qui en principe est fixée en tel lieu déterminé, la constitution des groupes particuliers, dans la Compagnie de Jésus, est de soi sujette à changement. Le novice est reçu comme membre du corps entier et non pas proprement de telle province ou maison ; aucun membre n'est inamovible quant à sa résidence ni quant à ses fonctions (seule exception,

b. Ses *activités* ne peuvent se limiter à des endroits ou à des œuvres déterminés ; en ce sens elles sont itinérantes, mieux : la Compagnie et ses membres seront disponibles pour les services d'Eglise que le pape définira. Dans la mesure où le choix des ministères est laissé à la Compagnie, celle-ci devra s'orienter selon les critères d'urgence, de gravité des enjeux spirituels, d'universalité du bien à promouvoir. Si certaines occupations sont à exclure, c'est formellement pour autant qu'elles entraveraient la disponibilité et la liberté apostolique. C'est en harmonie avec celles-ci et en vue de les favoriser que se développe la vie spirituelle des membres.

c. La *pauvreté* de la communauté comme telle est spécifiée, réglée et mesurée par la finalité de la mission. L'idéal de pauvreté qui anima les compagnons bien avant qu'il fût question de vœux de religion et qui apparaît comme un des éléments constitutifs de leur projet commun s'inspire de l'exemple de Jésus et des Apôtres, qui vécurent et cheminèrent dans la pauvreté. Ce détachement est condition de la disponibilité et il s'agit de donner le témoignage du désintéressement dans le service.

d. L'*obéissance,* on l'a dit, est essentielle à la structure du corps entier et de chacun de ses groupes. L'engagement d'obéir au pape « pour les missions », où Pierre Favre a pu montrer le « principe et fondement » de la Compagnie de Jésus, signifie et actue la disponibilité au service de l'Eglise universelle comme telle. Cette obéissance est, par définition, l'accueil du mandat sans lequel il n'y a pas « mission » ; elle assure, non seulement au niveau local mais sur le plan le plus large, la cohérence du projet apostolique dans la diversité matérielle, parfois extrême, des tâches. Elle garantit, dans l'initiative même des individus et leur prise en charge personnelle des travaux, la disponibilité foncière du ministre de l'Eglise, la désappropriation la plus intime et l'insertion la plus profonde de l'agir dans l'engagement commun.

e. Le *genre extérieur de vie* sera « ordinaire », avec comme référence, nuancée cependant par la profession de pauvreté, ce qui est reçu comme convenable pour les « prêtres dignes », l'austérité se

---

qui confirme la norme : la charge de Préposé général). Si en fait on connaît pas mal de jésuites restant de très longues années à la même place et des équipes associant longtemps les mêmes unités, c'est au titre du travail et non pas de la « communauté » comme telle. Comme l'écrit J. BEYER, S.J., *Critères de sécularité,* dans *L'Année Canonique* 17 (1973) 95-96, pour saint Ignace la communauté « n'est pas cénobitique, ritualisée et fixée dans l'action liturgique, l'office choral, l'Eucharistie conventuelle. Pas de monastère... mais des « maisons » ; pas d'Abbé ni de prieur conventuel mais un « préposé », lui-même délégué du Pape qui seul, au début, dispose des membres de la Compagnie et les envoie en mission ».

mesurant avec discernement et les modalités concrètes s'adaptant avec souplesse aux conditions du pays et des ministères à remplir. Les éléments de vie communautaire, comme l'égalité, l'absence de singularités ou privilèges dans les conditions matérielles d'existence, l'uniformité relative dans l'horaire et l'observance d'une réelle discipline religieuse s'ordonneront compte tenu des exigences de la mission.

f. C'est proprement le souci de la souplesse requise d'un groupe d'apôtres — et nullement une dépréciation quelconque — qui conduit Ignace à sacrifier les formes monastiques ou conventuelles de célébrations liturgiques et d'exercices de piété.

Ne seront pas de règle l'office choral, les messes conventuelles ni, pour une large part, le chant liturgique. On ne trouve pas parmi les éléments essentiels qui structurent la vie personnelle des jésuites ou l'existence de leurs groupes l'obligation de certains temps de *prière collective* — ce qui ne saurait évidemment exclure que, quand ils vivent ensemble, les religieux expriment et favorisent leur communauté d'esprit par telle ou telle prière ou célébration commune. C'est d'une autre façon, non moins réelle, que la note de *koinônia* devra marquer la vie de prière du jésuite. Chacun portera dans sa prière, les Constitutions y insistent, les intérêts de l'Eglise universelle, la réunion des chrétiens séparés et le rassemblement de l'humanité dans la foi, les entreprises apostoliques confiées à la Compagnie dans le monde, la vitalité de son corps entier ; cette prière, largement inspirée par la gratitude, recommandera spécialement au Seigneur les confrères et les bienfaiteurs vivants et défunts. Demande et action de grâces de portée universelle. Le rassemblement autour de la *table eucharistique* — qui évoque les premiers vœux prononcés à Montmartre en 1534 et renouvelés d'année en année, ainsi que les communions dominicales à Paris — signale des actes importants pour le corps de la Compagnie : précisément l'incorporation définitive des membres ainsi que l'élection du préposé général ; c'est même la seule cérémonie liturgique commune qu'on trouve prescrite dans les Constitutions.

g. Enfin, et en accord avec ce qui fut évoqué plus haut touchant le caractère si peu statique de l'ordre, celui-ci apparaît dans son ensemble — et, toute proportion gardée, en chacun de ses membres — comme un corps qui s'est formé en vertu de la recherche du vouloir divin et pour répondre aux intimations de celui-ci. Il lui faut donc compter spécialement sur une grâce de discernement.

Il doit vivre dans la docilité continuelle à l'Esprit Saint [12] pour la manière de s'organiser et pour la détermination des formes de son service. La ren-

12. L'expression « ad *maiorem* Dei gloriam » — dont le sens prête à plus d'un problème d'interprétation une fois qu'elle est isolée de son contexte et montée en devise —, ainsi que les formules similaires, présentent une signification très simple dans la trame des Constitutions. Elles attirent l'attention sur le fait qu'en mainte circonstance s'offriront deux ou plusieurs solutions pratiques et elles inculquent le souci de choisir celle qui l'emporte sur les autres. Tel est le sens manifeste du comparatif *maior, maius, magis.* Dans le rappel si fréquent de ce critère, on peut voir une mise en garde

contre entre ses membres ne peut signifier une installation ; le consensus entre les membres d'un groupe de jésuites, serait-il unanime, et si souhaitable qu'il soit, n'autorise point pour ce groupe une sorte de fixation sur lui-même, son équilibre propre ou l'activité qui lui paraît s'indiquer pour lui. Si la Compagnie s'établit à tel endroit et investit une part de ses forces dans telle œuvre de caractère durable, ce sera parce que ce choix paraîtra répondre pour lors à un meilleur service — à l'urgence et à l'universalité comme justifiant une préférence pour tel ou tel ministère, les Constitutions joignent la perspective de fruits plus durables — ; elle n'en doit pas moins rester prête à se retirer une fois passée l'utilité de l'entreprise ; et tous ses membres, qu'ils fassent ou non actuellement partie d'un groupe « résidentiel », doivent « avoir les reins ceints et les pieds chaussés *in praeparatione evangelii*... ».

C. *Optique de communauté universelle*

Le lecteur l'aura à tout le moins entrevu[13] à travers les pages qui précèdent : les éléments rassemblés pour caractériser la « communauté » jésuite sont dans les Constitutions, auxquelles on les a empruntés, conçus et articulés entre eux en référence à un ensemble qui n'est rien de moins que le *corps entier* de la Compagnie. C'est celui-ci qui est proprement le centre de perspective du législateur des Constitutions ; les recrues s'incorporent, on l'a dit, non à une maison, à une mission, à une province, mais à la Compagnie prise comme un tout, et pour servir n'importe où elle les enverra. L'unité de l'ordre est première ; la pluralité des provinces ou maisons n'est que le résultat de partitions ultérieures. Mouvement allant en sens opposé de ce qui se passe dans l'institution monastique, où l'entité primordiale est le monastère. Dispositif qui diffère aussi de celui

---

contre la routine mais également contre l'inadvertance d'une spontanéité mal contrôlée. Aussi bien, dans l'exercice du discernement, on ne cherche que pour trouver et pour s'engager avec une ferme constance — vertu à quoi Ignace tient particulièrement, sans indulgence pour l'inquiétude ou l'instabilité qui remettrait en question les options fondamentales et les obligations contractées ; cf. *Ex. Gen.*, VI, 5 [116-117] ; « Memoriale... », nn. 16, 20, 282b, 363-364 ; *MI, Fontes narrativi*, I, p. 536, 539, 693, 727 = *Mémorial* (cité note 8), p. 56, 59, 205, 240. La disponibilité même est ouverture aux signes de la volonté divine à qui on s'est livré inconditionnellement, nullement faculté qu'on se réserverait de reviser ses propres engagements. (C'est très clair dans le cas des candidats qui sont admis comme « indifférents » ; cf. *Ex. Gen.*, I, 7 [10] ; 11 [15] ; IV, 17 [72] ; V, 8 [111] ; VIII, 1-3 [130-133] ; *Const.*, V, 4, 5 [542-543]). Si saint Ignace jusqu'à sa mort et la Compagnie après lui sont « en recherche », ce sera au sujet de précisions ultérieures et de modalités à déterminer dans le cadre de décisions tenues pour irrévocables en tant que définissant la *ratio essendi* de l'ordre, p.ex. précisément celles qui en 1539-1540 donnèrent corps à la Compagnie de Jésus. — Par ailleurs l'obéissance spéciale au pape est elle-même présentée comme garantie d'une « certior Sancti Spiritus directio » ; *Form. Inst.*, n. 3.

13. Peut-être pas sans quelque impression de dépaysement, vu qu'un schème assez différent, valable sans conteste pour d'autres instituts anciens ou modernes, est imposé par la plupart des exposés théoriques, par le langage courant et les orientations plus ou moins conscientes qui inspirent diverses expériences actuelles.

des ordres mendiants, où couvents et provinces, avec leurs chapitres propres, possèdent par rapport à l'institut une tout autre consistance que les circonscriptions de la Compagnie de Jésus [14].

Le corps universel se réalise proprement dans l'union telle qu'on l'a décrite plus haut. Il est relativement rare qu'il se rassemble comme tel en « Congrégation (réunion) Générale » — assemblée analogue au Chapitre Général de maints instituts, et qui doit « rendre présente », autant que possible, la Compagnie entière en sa diversité.

Les Constitutions prêtent moins d'attention aux groupes locaux, vu la prédominance de l'idée de mission et de la disponibilité que celle-ci réclame de l'ensemble du corps. Quand il s'agit de jésuites « formés », elles envisagent d'abord des apôtres itinérants, qui ne s'attardent guère dans tel ou tel groupement particulier. Certes elles prévoient explicitement que la mission s'exerce également « en résidant de façon habituelle dans des maisons et des collèges » ; mais ces établissements eux-mêmes sont envisagés en accord avec la conception missionnaire. Les résidences sont, pour une part, des centres d'activité à partir desquels les jésuites rayonneront pour divers ministères et où ils reviendront refaire leurs forces physiques et spirituelles en compagnie de leurs frères ; dans une mesure plus ou moins large ces maisons peuvent assumer des tâches de nature sédentaire : la charge d'une église, avec prédication, confessions, associations de fidèles ; l'apostolat de l'éducation dans une école ; un institut d'enseignement supérieur ou de travail scientifique... ; encore ces institutions et le personnel attaché à leur service sont-ils toujours affectés du caractère amovible qu'on a dit plus haut et le style de vie des groupes ainsi constitués ne peut-il comporter des formes communautaires ou des obligations pastorales incompatibles avec la disponibilité à l'égard des missions pontificales.

Pour autant les valeurs de ce qu'on a accoutumé d'appeler « vie communautaire » (relations internes d'un groupe localement constitué) ne sont pas dépréciées, tout spécialement en ce qui concerne les religieux en formation, mais pour les jésuites elles doivent être assumées selon l'optique universaliste sur laquelle on a insisté plus haut. Ainsi la manière même dont les groupes se constituent n'est point commandée par l'idée courante de communauté religieuse ; l'unité du corps entier ne saurait être nouée par les formes de la « vie commune » traditionnelle. De ces formes, un bon nombre seront néanmoins retenues dans la mesure jugée opportune [15]. Tout justement la

14. Le vocabulaire des Constitutions emploie le terme de *corps* de préférence à celui de *communauté* et désigne habituellement ainsi l'ensemble de la Compagnie. Les religieux sont dits *membres* de ce corps (parfois le même vocable est appliqué aux résidences et collèges ; cf. *Const.*, IV, 2, 3 [322]) ; le mot de *frères* n'est guère usité, et le supérieur, couramment appelé *préposé*, est représenté comme *tête* (*caput*). Sans doute un avant-projet de statut, soumis à Paul III en 1539, parle-t-il de *communitas*, précisément pour la Compagnie entière ; de même la rédaction des Constitutions de 1541 ; dans le texte définitif de celles-ci, le mot ne sert plus que pour des sociétés nombreuses, de type civil ou religieux. Ce qui demeure, c'est que la notion ignatienne de corps reprend l'idée du groupe initial en l'appliquant à l'ordre entier.

15. Du fait que certains usages se trouvent chez les moines (ou les conventuels) on n'est pas autorisé à les tenir pour proprement et exclusivement « monastiques » ; pour une large part ces pratiques sont connaturelles à tout groupement humain et chrétien animé d'un certain idéal. Saint Ignace a métho-

communauté d'esprit et de projet de vie qui fait l'unité dans la dispersion porte normalement les jésuites à vivre intensément la communion fraternelle quand ils se trouvent réunis. L'éloignement des compagnons est un sacrifice consenti par fidélité à la vocation apostolique — comme aussi l'abandon des offices à célébrer au chœur avec le chant sacré, pour lesquels saint Ignace éprouvait personnellement un très vif attrait. Dans les débuts de la Compagnie ne manquent pas les témoignages du souvenir très cher que les compagnons dispersés gardent du temps de leur vie en commun ; dans la correspondance de François Xavier, de Jean-Baptiste Viola, de François de Attino perce l'aveu d'une gratitude émue pour ces expériences du passé. Sentiment qu'on pourrait dire nostalgique, à condition de n'y voir aucune tentation de revenir en arrière. Dans les Constitutions, qui cependant doivent tant à l'expérience vécue par leur auteur, pas trace de tendance régressive ; de la « préhistoire » de la Compagnie, le fondateur ne tire que des leçons qui éclairent une considération nettement prospective. Du coup la fidélité aux Constitutions ignatiennes comme telles n'implique pas la permanence rigide d'un texte inviolable ; du mouvement même qui les a fait naître, elles appellent les adaptations requises pour que leur propos ne cesse de se réaliser dans des situations toujours nouvelles.

Bien que les exigences quotidiennes de la « vie communautaire » aident à mieux vivre et exprimer la relation interpersonnelle et la *koinônia* entre membres du même corps et qu'en conséquence elles jouent un rôle important pour les jésuites en formation, elles ne spécifient pas le sens ignatien de communauté et restent subordonnées aux requêtes réelles de l'apostolat. Le membre de la Compagnie que son travail isole plus ou moins entretient la communion avec ses compagnons dans la mesure où il vit de ces liens dont on a parlé plus haut et qui assurent la cohésion du corps. Notamment il sera rattaché à tel supérieur déterminé et c'est aux maisons de la Compagnie qu'il demandera tout naturellement l'hospitalité. Et rien que deux jésuites envoyés ensemble en mission rendent présente l'un à l'autre, là où ils vivront, la « communauté » ignatienne.

D'ailleurs le groupement local ne prend sa signification véritable qu'en se référant et en s'articulant au corps universel par la charité, l'obéissance, le sens d'appartenance. Très spécialement son « préposé » exerce sa fonction d'unité non seulement au sein du groupe mais entre celui-ci et la communauté universelle par le jeu de la subordination. L'activité apostolique d'un groupe local dans le secteur à lui assigné de la « vigne » ou de la « moisson » du Seigneur — expressions bibliques chères à saint Ignace — ne se comprend que comme partie de l'œuvre commune. La communication avec les autres groupes et confrères doit continuellement actualiser dans ce groupe son caractère de « membre de membre » et lui donner toute sa richesse au niveau psychologique, spirituel et apostolique. Le groupe local n'a pas d'autre moyen de vivre le sens communautaire authentique qu'avaient en vue Ignace et ses compagnons ; il se réalise comme communauté non pas tant à l'intérieur du

---

diquement étudié les statuts de plusieurs fondations anciennes et n'a pas hésité à leur emprunter diverses normes, parfois en les modifiant. L'histoire de son gouvernement personnel témoigne par ailleurs de ses exigences parfois très rigoureuses en fait d'observance religieuse (quelques exemples dans « Memoriale... », nn. 174, 201, 216, 242, 293 ; *MI, Fontes narrativi*, I, p. 633-635, 648, 654-655, 667-668, 699 = *Mémorial*, p. 146-147, 160-161, 166-167, 180, 210). Il ne s'est montré irréductible qu'à l'égard de structures incompatibles avec l'essence de son institut ou de pratiques subversives de son identité (ou, ce qui revient au même, contraires à sa finalité) : ce serait le cas de modèles capitulaires qu'on suivrait de plus ou moins près dans l'exercice de l'autorité, le statut de la « Congrégation Générale » étant évidemment singulier.

cercle qu'il forme que dans son rattachement intime à l'unique communauté de la Compagnie. Une attitude autarcique n'aurait pas seulement pour effet de l'appauvrir ; elle le détruirait proprement comme communauté — c'est-à-dire comme « partie » de la communauté unique — même si en son sein régnait la meilleure entente et se pratiquait de bon gré un style de vie sur lequel les intéressés se seraient mis d'accord [16].

D. *Deux étapes à distinguer*

On voit comment s'articulent entre elles les deux étapes que nous avons distinguées dans la genèse de la Compagnie de Jésus : formation d'une communauté nouée par l'amour, perpétuation de cette communauté dans l'expansion et la dispersion. L'union des membres une fois dispersés ne fut possible que pour avoir été vécue d'abord dans une communauté amicale. Jusqu'à un certain point, la Compagnie a, de génération en génération, à refaire ces deux étapes, dont l'une ne se comprend pas sans l'autre : la première prépare la seconde et en garantit la possibilité ; celle-ci confère à celle-là son sens véritable et perpétue la communion qui s'y est développée.

Ici intervient la distinction capitale déjà évoquée au passage et qui est très clairement marquée dès la première esquisse du statut fondamental de l'ordre : la différence, non pas seulement quant à la condition canonique mais quant à l'habitat, aux occupations à prescrire ou à exclure, et le reste, entre les religieux pleinement incorporés et leurs confrères « en formation ».

Le fondateur s'en est franchement expliqué. En raison du caractère missionnaire de l'ordre, il lui faut renoncer, pour les apôtres en activité, à diverses structures et pratiques traditionnelles, dont moines et conventuels bénéficient toute leur vie durant, et en particulier au soutien régulièrement assuré d'une communauté locale de composition stable. Du coup, à moins d'attribuer des effets magiques au charisme propre d'une vocation, s'impose un mode de préparation différent de celui qui peut normalement convenir aux novices et jeunes religieux des instituts anciens : à l'existence qui sera la leur plus tard, ils peuvent se préparer en la vivant déjà à peu près comme leurs aînés. Pour saint Ignace, son sens averti de la nature humaine, son respect du réel et la cohérence de son propos lui dictent des formules pédagogiques complexes, à appliquer avec une souple exigence. Elles devront aider à enra-

16. Situation qui serait sans doute normale pour les monastères *sui iuris* ou tel type de fraternité moderne. Sans doute la 31e Congrégation Générale (1965-1966), en son décret 19, n. 5, sur « la vie communautaire », a-t-elle transposé, pour les appliquer aux groupes locaux, des expressions qui, dans les Constitutions, concernent la Compagnie universelle : lien de la charité, information mutuelle, etc. Transposition justifiée en ce sens qu'elle vise à promouvoir, au niveau de ces groupes et selon les modalités qui leur conviennent, la communion d'esprit et de projet que les Constitutions veulent nourrir entre tous les membres de l'ordre ; transposition qui deviendrait abusivement « accomodatice » si les termes en question perdaient leur sens proprement uni-

ciner, par un exercice intensif et à travers des épreuves délibérément instituées, les attitudes spirituelles à vivre dans la suite. Tout le monde a entendu parler des « expériments » que les Constitutions veulent voir accomplir suivant un dosage adapté à l'évolution de chacun. La pédagogie ignatienne tient à sérier les étapes, avec des alternances calculées entre périodes d'études, temps d'essais et apprentissages apostoliques, expérience de situations austères, avec des temps forts de recueillement, de vie communautaire et de rupture d'avec les tâches courantes (c'est spécialement le cas du noviciat et de la dernière « année de probation »). Par moments il arrivera que le type d'existence des jeunes jésuites ressemble, par certains traits, à celui de communautés conventuelles, dont leur vie ultérieure se différenciera si nettement. Paradoxe ou méthode « artificielle », à voir les choses en surface. Qu'on y réfléchisse : on a volontiers parlé, non sans un air de triomphalisme, des « audacieuses innovations » de saint Ignace (comme si pareille note dût le distinguer d'autres fondateurs) ; sans les dispositions qu'on vient de dire touchant la formation des religieux, il s'agirait plutôt de témérité ingénue [17].

Ainsi, pour les novices et les étudiants, seront fondés des établissements ou « collèges » au bénéfice desquels Ignace n'hésite pas à adopter un régime économique proche de celui des monastères (pour ne point parler des ordres hospitaliers ou militaires du moyen âge), avec l'assurance d'une dotation, au lieu de la précarité de la vie mendiante, modèle auquel il tient pour les jésuites formés. Cette disposition juridique ne fait qu'incarner dans le droit et les réalités matérielles une exigence de réalisme. Par ailleurs les noviciats ou scolasticats rassembleront, en nombre parfois considérable, les novices et les étudiants de toute une région ; volontiers ils prendront une physionomie internationale, réunissant des recrues de provenances très diverses, qui apprendront de la sorte à se connaître et développeront une mentalité élargie. La bonne tenue et l'ordonnance disciplinaire de ces maisons feront l'objet d'une sollicitude toute spéciale ; on en écartera les préoccupations ou responsabilités trop absorbantes d'ordre matériel et même les prestations apostoliques dans la mesure où elles distrairaient de la concentration requise, selon les diverses phases de la formation, tant par la préparation intellectuelle sérieuse — « les études réclament quasiment l'homme tout entier » — que par l'effort de purification intime et d'approfondissement spirituel [18].

---

17. Cf. le document ignatien « Fundación de collegio » (1541), n. 18 ; *MI, Const.*, I, p. 60 : « Le motif qui nous a poussés à procéder à des expériences plus importantes et à prendre plus de temps [pour la formation et la probation des religieux] qu'on n'a coutume d'en prendre dans les autres congrégations, c'est que si quelqu'un entre dans un monastère bien ordonné et bien structuré, il se trouvera plus à l'écart d'occasions de péché, vu qu'il y aura davantage de clôture, de tranquillité et d'ordonnance interne que dans notre Compagnie... Et encore, un sujet affecté d'habitudes défectueuses et sans aucune perfection peut suffisamment se rendre plus parfait dans un monastère bien ordonné et structuré de la sorte ; mais dans notre Compagnie, il est nécessaire qu'on soit d'abord soumis à de sérieuses expériences et grandement mis à l'épreuve avant d'être admis ... ». — Une contre-épreuve : le fiasco du noviciat de Palerme, dont on lit dans la chronique annuelle de 1550 : « quod ex duplici causa provenisse est animadversum ; prima, quod non esset qui curam eorum peculiarem gereret... ; alia, quod in studiis illi perseverabant... nec solidum in abnegatione suorum affectuum fundamentum faciebant... » : *MHSI*, J. A. DE POLANCO, *Chronicon S.I.*, II, p. 49, n. 102. — Sur la « dernière probation » et ses exigences, cf. *Ex Gen.*, IV, 16 [71] ; *Const.*, V, 2, 1 [516].

18. Cf. *Form. Inst.*, n. 8 ; *Const.*, IV, Prooem. [307-308] ; 4, 1-2 [339-341] ; 6, 3 [362-365] ; V, 2, 1 [516] ; X, 4 [815]. — La correspondance de saint Ignace manifeste la préoccupation de voir se regrouper les jésuites qui, étu-

Tant qu'ils sont en voie vers l'incorporation définitive et plus spécialement pendant les temps forts de cette période, qui est à la fois de formation et de mise à l'épreuve, les jésuites vont non seulement « se former » personnellement mais en même temps « préformer » la Compagnie de demain en tant que corps unique, en fomentant la communion de pensée et de projet, dans la vie plus habituellement menée ensemble et le partage fraternel. C'est ainsi qu'à ce stade nous pouvons parler de « communauté en formation » et définir en quelque sorte l'idéal des maisons de formation comme une reviviscence du groupe des premiers compagnons. Ces maisons doivent progressivement préparer ce à quoi ceux-ci s'étaient disposés à leur insu : l'unité du corps entier, vécue à travers les dispersions de la mission apostolique. **De la sorte** les groupements de jésuites en formation anticipent la « communauté » de la Compagnie au sens propre du terme. De là l'importance attachée par les statuts de l'ordre — depuis l'esquisse de 1540 à la X[e] partie des Constitutions, sorte de testament du fondateur — à la sélection des recrues, à la lucidité de leur engagement, au sérieux de leur formation et à la durée de celle-ci : elle ne connaît pas de terme mathématiquement et uniformément défini et elle se prolongera tant qu'il le faudra pour conduire à la « clarté » voulue la connaissance réciproque entre l'institut et le religieux et pour qu'on puisse compter sur la qualité évangélique de ses intentions profondes et de son équilibre ; il faut tout cela pour garantir qu'une fois dispersés à leur tour les nouveaux jésuites seront guidés par l'esprit qui animait la cellule originelle d'où germa le corps de la Compagnie [19].

II. — Réflexion théologique

SUR LA CONCEPTION IGNATIENNE

A partir de la description ébauchée dans les pages précédentes, il semble permis de tenter une réflexion qui pénètre davantage le sens propre de ce type « communautaire » de vie religieuse et serve à le situer parmi les différentes formes actuellement représentées dans l'Eglise. Forcément on se bornera à suggérer ici quelques considérations sur un thème qui n'a guère encore fait l'objet d'études systématiques. On évoquera pour ce faire quelques conceptions anciennes ou contemporaines de la communauté religieuse, pour y examiner chaque fois ce qui s'en retrouve dans le projet ignatien, et de quelle façon.

---

diants à Cologne, p.ex., vivent relativement dispersés par suite des difficultés matérielles du moment. En 1541, c'est le P. J. Domenech qui, de Paris, écrit au Père Ignace : « nous espérons bien trouver des conditions plus favorables qui nous permettent de vivre tous ensemble ; c'est notre vif désir, car nous voyons combien cela nous aide et quel réconfort cela assure à tous » : *MI, Epist. mixtae,* I, p. 63 ; cf. p. 85-86. Ici comme en d'autres pages de l'histoire des « temps héroïques » des fondations religieuses, certaines situations de fait se révèlent avoir été des pis aller, considérés comme tels par les responsables.

19. *Form. Inst.,* n. 9 ; *Const.,* X, 7 [819]. Cf. dans *Constitutions de la C. de J.,* I (cité note 7), l'Index analytique au mot *Clarté,* p. 266.

1. *La communauté au service du développement personnel*

Que sous ce terme on mette le « progrès vers la perfection chrétienne » ou l'« épanouissement de la personnalité », il ne recouvre pas la motivation de base qui rassemble le groupe ignatien.

a. Pour le fondateur, la charité bien entendue commande d'écarter l'aspirant dont les ressources et les dispositions permettent de prévoir qu'il trouvera dans la Compagnie de Jésus des conditions favorables à sa sanctification personnelle, mais sans contribuer positivement aux objectifs propres de l'institut. Certes, pour tous et chacun des chrétiens, il n'est point d'exigence plus haute et plus urgente que l'appel à la sainteté, mais autre est la finalité pour laquelle se constitue le groupe comme tel [20]. Dans l'esprit d'Ignace, la sanctification personnelle du religieux devra se développer dans l'exercice même du ministère apostolique comme *sequela Christi* ; à ce ministère sera subordonné le rattachement du jésuite à tel ou tel groupe particulier. La Compagnie de Jésus a pris corps dans la communion des premiers membres au même propos d'apostolat évangélique et au même idéal : collaborer avec le Christ humble et pauvre dans la continuation de sa mission.

Evidemment, ils ne méconnaissaient pas pour autant ce que leur association apportait à chacun pour sa propre sanctification. On a dit plus haut l'appui mutuel trouvé par les étudiants de Paris dans leurs relations, l'assistance fraternelle, l'accord dans les mêmes engagements. Dans la Compagnie, les « maisons » devront ménager à leurs religieux le réconfort d'un milieu où respirer l'esprit de famille. Plus particulièrement dans les maisons de formation, l'encouragement mutuel de l'exemple, une certaine émulation dans le bien, les échanges, seront des auxiliaires privilégiés du progrès spirituel. Contre les risques d'individualisme opérera un sens avivé de charité désintéressée et des relations personnelles [21].

Encore le jésuite ne s'attendra-t-il pas à trouver toujours et partout pareil soutien et ne va-t-il pas le revendiquer comme un droit ou comme le « centuple » promis par l'Evangile. En revanche, ce qui ne lui manquera jamais ni nulle part, c'est l'occasion de se dévouer intimement et totalement, en particulier par l'effacement du vouloir propre comme tel dans l'obéissance,

20. Cf. Fr. Courel, S.J., *La fin unique de la Compagnie de Jésus,* dans *Archivum Hist. S.I.* 35 (1966) 186-211. — Un exemple dans « Memoriale... » (cité note 8) n. 277 ; *MI, Fontes narrativi,* I, 690 = *Mémorial,* p. 202.

21. Cf. lettre de saint Ignace aux jésuites étudiants à Louvain, 24 déc. 1547 : « Je compte bien que le fait d'habiter ensemble vous sera d'un très grand profit. Ainsi le frère pourra relever son frère qui a buté, soutenir celui qui chancelle, stimuler le paresseux, par la parole et par l'exemple, de manière que, chacun mettant au service des autres la grâce reçue, vous vous disposiez à recevoir de nouvelles faveurs du Père des lumières » : *MI, Epist.,* I, 659-660. — « ... notre Père déclara que la récréation ne se fait pas seulement pour éviter que l'étude succédant au repas ne nuise à la santé, mais aussi pour que les frères entrent en relation et en échanges les uns avec les autres, apprennent à se connaître et à s'aimer — voilà ce qui allume et entretient le foyer de la charité » : « Dicta et facta S. Ignatii a P. Ribadeneira collecta », dans *MI, Fontes narrativi,* II, p. 488, n. 18.

au service de la mission du corps. Certes le témoignage des jésuites de la première génération, auquel ferait écho celui de leurs successeurs, permet de mesurer l'aide trouvée dans la communion fraternelle. L'accent n'en est pas moins placé, dans l'ordre des motivations, sur le propos de suivre le Seigneur en esprit de libéralité, de vivre et de travailler avec lui et pour lui, de partager ses peines ici-bas en n'accrochant son espérance qu'à la plénitude de l'au-delà et au secours venant d'en haut. Aux candidats qui sollicitent leur admission, le texte ignatien détaille avec une rude franchise les exigences de cette « voie » et, pour la vie terrestre, se garde de leur rien promettre au nom de l'ordre, sinon une aide pour le progrès en renoncement ; ils devront être disposés à aller n'importe où, annonçant l'Evangile dans la pauvreté, « sans demander ni attendre d'autre récompense en cette vie présente et passagère, mais attendant toujours la vie qui, à tous égards, est éternelle, par la souveraine et divine miséricorde » [22].

b. L'intérêt de ces observations peut paraître dépassé dorénavant ; aujourd'hui en effet on se garde plus aisément et plus généralement de certain individualisme dont risquerait d'être entaché le désir du profit spirituel comme motivation de l'entrée en communauté. En fait ces remarques valent également, et de façon plus actuelle, du souci de développement considéré plutôt selon une approche psychologique et au niveau de l'équilibre affectif.

Pareille préoccupation, saine et légitime en elle-même, est-elle réellement étrangère à des initiatives qui réclament, pour la constitution des groupes particuliers, certaines conditions (d'effectif, de choix des membres, de style de vie, etc.) comme exigées par l'épanouissement des virtualités personnelles, et qui cherchent dans la vie ensemble une atmosphère réconfortante, avec récupération ou sublimation du climat familial, plutôt que l'investissement total des ressources individuelles dans un service commun ou une véritable équipe de travail ? Ici encore il ne saurait être question de déprécier la mise en valeur, au bénéfice de l'esprit, des facteurs d'ordre humain et affectif. On n'oublie ni l'amitié vécue par le groupe qui devait donner naissance à la Compagnie de Jésus ni les rapports d'amitié — et nous entendons le mot en son sens propre, comportant une note préférentielle, un caractère particulièrement gratuit et facultatif — qui ont uni tant de jésuites de toutes les générations. Mais autre chose serait de situer dans cette ligne la justification du groupement comme tel, de mesurer sa qualité à une réussite de ce genre et, quand il s'agit de la *vis unitiva* qui en conditionne l'existence et l'identité, de confondre avec cette amitié les liens de communion rappelés plus haut et qui pour saint Ignace correspondent au charisme de sa fondation. En cela comme pour le reste, le passage du petit groupe des étudiants de Paris à la Compagnie de Jésus, avec le seuil délibérément franchi en 1539-1540, s'il n'a rien d'une rupture, marque une de ces métamorphoses irréversibles comme en exige la croissance de tout être vivant [23].

---

22. *Ex. Gen.*, IV, 27 [82].

23. Cf. lettre de saint François Xavier à saint Ignace, Cochin, 12 janv. 1549 : « Jusqu'ici je n'ai pas jugé bon de retenir quelqu'un dans la Compagnie par contrainte, contre son gré, sinon par force d'amour et de charité ; mais au contraire ceux qui n'étaient pas faits pour la Compagnie, je les congédiais, alors qu'eux-mêmes ne désiraient pas la quitter ; quant à ceux que j'estimais aptes à la Compagnie, [je croyais devoir] les traiter avec amour et charité...

2. *L'association au profit de l'efficience*

Un groupe d'hommes consacrés par profession au service de Dieu représente une force spirituelle radicalement disponible pour un travail plus adapté aux besoins de l'apostolat, mieux organisé, plus fécond. Sous cet aspect, par où un institut religieux tient de l'équipe de travail, l'association est riche de potentiel apostolique. Manière de voir certainement valable en elle-même, et d'autant plus sérieuse que le fruit escompté ne se mesurera pas selon un critère activiste de productivité mais suivant des principes évangéliques.

Dans le cas de la Compagnie de Jésus, la totale subordination des activités et initiatives aux « missions » confiées au corps entier, la mise en commun de toutes les ressources d'action, aussi entière à ce niveau qu'au plan de la pauvreté pour les avoirs matériels, apparaissent constamment comme allant de soi, cela dès le projet initial de l'institut. Elles comportent assurément, pourquoi ne pas le dire ?, le sacrifice délibérément consenti de certaines valeurs humaines et même spirituelles. A celles-ci a été préféré, dans le choix consciemment opéré par le groupe fondateur et confirmé par l'approbation et la mission pontificales [24], l'avantage pour l'Eglise d'avoir à sa disposition des forces mobilisables pour des services à assurer. Et tel fut certainement, lors de la « délibération » de 1539, un des motifs expressément retenus pour transformer la communauté primitive en ordre religieux. Mais ce ne fut cependant pas la raison primordiale de cette détermination. La justification première et décisive, on le redira plus loin, c'est que « l'union de ce groupement », qui rassemble des « hommes venus de pays divers, aux coutumes si différentes », a été l'œuvre de Dieu, *don de Dieu,* élément essentiel du charisme, et c'est pourquoi on n'est pas en

---

c'est qu'à mon avis Compagnie de Jésus veut dire Compagnie d'amour et de conformité de dispositions intimes (*de amor y conformidad de animos*) et non de rigueur ni de crainte servile » ; *MHSI, Epistolae S. Francisci Xaverii,* II, p. 7-8 ; *Lettres de S. François Xavier,* II, édit. Eug. THIBAUT, S.J., coll. *Museum Lessianum,* Sect. asc. et myst., 3, Bruges-Paris, Beyaert, 1922, p. 52 s. ; Saint FRANÇOIS XAVIER, *Lettres spirituelles,* édit. A. BROU, S.J., coll. *Maîtres spirituels,* Paris, Spes, 1937, p. 184. — Sur les caractères que revêt chez saint Ignace la charité incarnée dans les rapports humains — humble respect de la créature image de la Sainte Trinité, universalité, nullement abstraite, de l'amour-service..., cf. J. Y. JOLIF, O.P., *L'amour des hommes chez saint Ignace de Loyola,* dans *Lumière et Vie* 8 (1959) 69-88.

24. Choix qui différencie la Compagnie de Jésus, à des degrés divers, d'autres instituts religieux, de sociétés assimilées à la vie religieuse et, à l'extrême, des Instituts séculiers assumant pleinement leur sécularité ; choix qui soumet précisément à des critères spécifiques la distribution des membres et la composition des groupes locaux ; cf. J. BEYER, S.J., *Critères de sécularité* (cité note 9), 95, note 1 : « La Compagnie de Jésus n'est pas un Institut séculier. A le devenir, elle serait infidèle à son charisme de fondation. Celui-ci comporte indubitablement une mission d'action apostolique de type sacerdotal, publique, par la prédication, l'administration des sacrements et tout autre moyen adapté à favoriser et étendre la foi chrétienne dans le monde ».

droit de la dissoudre. Ensuite seulement on parlera du « fruit plus abondant pour les âmes » qui sera procuré par « la prise en charge mutuelle et la pleine entente des uns avec les autres : les forces qui s'unissent ont plus de résistance et d'énergie » [25].

3. *La communauté religieuse signe de la « koinônia »*

Faisant état de Vatican II, plus d'un théologien, et en particulier le P. J. M. R. Tillard, O.P. [26], montre dans la communauté religieuse un « sacrement » — signe et actuation — de la communion de charité instaurée parmi les hommes par le Christ, un mystère au sein de l'Eglise-mystère, l'« épiphanie », par un style de vie spécialement expressif, notamment en vertu des vœux, de ce donné fondamental : le Père a fait aux hommes en Jésus le don de la *koinônia.* Ces vues peuvent nous orienter pour une saisie plus profonde du sens de la communauté jésuite.

Comme don de Dieu, qui rassemble par un appel gratuit les membres de ce corps religieux, la communauté est mystère d'amour, signe et médiation de la prédilection du Père qui voulut « mettre avec son Fils » Ignace et ses compagnons (selon l'expression du saint lui-même) dans une communion d'idéal apostolique.

Ainsi c'est en Dieu que le groupement trouve sa source unique et sa raison d'être, dans le Christ « qui a refait l'union des hommes qui étaient dispersés » en leur communiquant une participation à sa mission et qui maintiendra leur union dans le temps même où il les dispersera pour le service de son Eglise. Les premiers jésuites abordent ce mystère avec vénération ; unanimement ils se reconnaissent tenus de conserver leur union et de la consolider, et ils élaborent des statuts avec comme objectif principal « l'union, le bon gouver-

25. Cf. « Deliberatio primorum Patrum », n. 2 ; *MI, Const.,* I, p. 3. — Dans la ligne de l'efficacité, une tendance plus pratique que théorique porterait à renouveler la communauté religieuse en y introduisant, en coexistence avec la profession de vie consacrée et ses exigences évangéliques, divers éléments caractéristiques d'une vie séculière, p.ex. une autonomie de l'individu ou du petit groupe plus largement récupérée quant à l'usage des biens matériels, au choix des activités et à l'emploi du temps, — ou quelque chose de cette « communauté » naturelle qu'est la famille. On voit le discernement à opérer entre ce que certaines formes présenteraient d'archaïque et dont il est opportun de se défaire comme d'une surcharge devenue non signifiante et, d'autre part, les exigences spécifiques qui distinguent la vie religieuse de l'état séculier. Cf. J. Beyer, S.J., *Vie religieuse ou Institut séculier ?,* dans *NRT* 92 (1970) 505-535, surtout 517-522 ; *Premier bilan des chapitres de renouveau,* dans *NRT* 95 (1973) 80-86.

26. Signalons notamment, *Le mystère de la communauté,* dans *La Vie des communautés religieuses* 24 (1966) 98-112 ; dans *L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse,* coll. *Unam Sanctam,* 62, Paris, Cerf, 1967, « La communauté religieuse, signe de la 'koinônia' de charité », p. 146-157 ; *Les religieux au cœur de l'Eglise,* coll. *Problèmes de la vie religieuse,* 30, Paris, Cerf, 1969 ; *Religieux aujourd'hui,* coll. *Tradition et renouveau,* Bruxelles, Lumen Vitae, 1969 ; *La pauvreté religieuse,* dans *NRT* 92 (1970) 906-941 ; *La communauté religieuse,* dans *NRT* 94 (1972) 488-519 ; 95 (1973) 150-187 — avec la documentation bibliographique de ces articles.

nement et le maintien en santé » du corps universel. Cela avec la conviction, déclarée au début et à la fin des Constitutions, que ce qui « n'a pas été fondé par des moyens humains... ne pourra se maintenir et se développer par eux, mais par la main toute-puissante du Christ notre Dieu et Seigneur » [27].

Leur association nouée par l'amour est un témoignage pour l'Eglise, au renouveau de laquelle ils désirent apporter leur modeste contribution, et pour le monde, sur lequel par un effort essentiellement et éminemment communautaire — ou « corporatif » au meilleur sens du terme — ils cherchent à exercer une influence constructive (« édifier »). Ce n'est point par hasard que dans le texte des douze « avis », sorte de règles provisoires données par Ignace aux étudiants jésuites des premières années, est évoqué un mot de saint Jean : « Une des choses qu'il nous faut assurer pour plaire à Notre-Seigneur, ce sera d'exclure tout ce qui nous écarterait de l'amour de nos frères, nous efforçant de les aimer d'une charité cordiale, car la Vérité souveraine dit : in hoc cognoscent vos meos esse... » [28] ; et c'est une expression de saint Paul qu'on lit dans un récit contemporain selon lequel dans la maison de Rome cohabitaient des hommes « de tous les pays, et par la grâce de Dieu on dirait qu'ils sont tous de la même nation... *car ce que tous cherchent est une seule et même chose*... (l'unité des vouloirs) *lapis angularis, qui facit utraque unum*... » [29].

D'ordinaire, cependant, on s'attend à trouver l'exercice le plus manifeste de cette fonction quasi sacramentelle de la vie religieuse dans une existence « communautaire » frappant immédiatement comme telle les regards du monde, dans une « vie ensemble » dont la configuration copie aussi littéralement que possible le modèle idéal de la communauté primitive de Jérusalem. Or, de par la mission apostolique de la Compagnie de Jésus, les membres de celle-ci ne peuvent guère donner habituellement un spectacle comparable à celui d'un monastère, d'un couvent, voire d'une fraternité moderne. La composition de leurs groupes, quel qu'en soit l'effectif, est normalement instable et ces rassemblements n'ont pas été constitués premièrement *pour* former des communautés de vie, moins encore pour en *montrer* au monde, mais en vue des tâches d'apostolat à remplir. C'est, encore une fois, à un autre niveau et suivant d'autres orientations que l'ordre peut et doit donner un signe de la communion ecclésiale : sur un plan universel, par l'insertion et la subordination des individus et des circonscriptions ou groupes particuliers à la mission du corps entier, par la communication, l'identité d'esprit, la convergence des objectifs, la coïncidence des vouloirs. Signe moins voyant, peut-être, pour le passant, mais qui à sa manière atteste dans le monde la puissance unifiante de l'Esprit, la réalité du Christ

27. Cf. *Const.*, Prooem., 1-2 [134-135] ; X, 1 [812].
28. *MI, Const.*, IV, *Regulae S.I.* (1540-1556), p. 142, § 6 ; cité par H. PINARD DE LA BOULLAYE, *Saint Ignace de Loyola, Directeur d'âmes*, coll. *Les maîtres de la spiritualité chrétienne*, Paris, Aubier, 1947, p. 220.
29. Lettre au comte de Melito, 21 juill. 1554 ; *MI, Epist.*, VII, p. 257.

faisant un des hommes très divers, et le dynamisme proprement « catholique » de l'Eglise [30].

Par ailleurs, on l'a déjà observé, la note apostolique marque essentiellement un institut du genre de la Compagnie de Jésus en tant que communauté — et ici on a proprement en vue l'activité ministérielle, le service spirituel du prochain plutôt que le « signe » ou « témoignage » au sens aujourd'hui courant. Certes saint Ignace voit dans le bon exemple une des conditions indispensables et des voies essentielles de fécondité apostolique, et il se montre constamment préoccupé d'« édifier » le prochain ; mais ce genre de témoignage apparaît chez lui comme assumé sous la notion de *diakonia,* comme accompagnant ou complétant l'action, voire comme une manière d'action ; ainsi le fondateur parle volontiers du *bonus odor Christi* et des *debilia huius Societatis instrumenta* dont se servira l'action divine, métaphores qui, envisageant les deux aspects de tout sacrement — *signum et instrumentum* —, s'attachent plutôt au second. Si la « communauté » jésuite, c'est-à-dire au sens premier du terme la Compagnie de Jésus elle-même, donne dans l'Eglise un témoignage de *koinônia,* c'est dans et par les caractères de son service apostolique. Elle se présente comme un corps de ministres de l'Eglise, dont l'unité est faite de charité, d'accord profond des attitudes et des objectifs, et dont l'effort tend à étendre la communion chrétienne à tous les hommes, construisant l'unité du monde dans le Christ. Telle est en effet la mission qui unifie la Compagnie entière [31].

---

30. Cette sorte d'unité n'a d'ailleurs pas échappé aux générations passées ; elle a même donné lieu à mainte caricature, interprétée qu'elle était en termes d'esprit de corps, de discipline militaire, de monolithisme de pensée, etc. Quoi qu'il en soit des outrances ou déviations où auront donné les jésuites de l'histoire — et pas seulement ceux de la légende — et auxquelles leurs successeurs semblent moins exposés, un corps qui a le courage de devenir, d'être et de rester lui-même devra toujours accepter humblement les risques spécifiques de son choix.

31. On peut sans doute en trouver une première expression dans les *Exercices,* où le Christ, exerçant sa seigneurie universelle, déclare : « Ma volonté est de gagner le monde entier... ; aussi, qui voudra venir avec moi... » (n. 95). Cependant le chrétien qui aura donné à cet appel la réponse la plus généreuse voit encore s'ouvrir devant lui beaucoup de voies diverses : des Exercices ignatiens peuvent sortir un laïc fervent et apôtre dans sa vie familiale et professionnelle, un prêtre diocésain zélé, un moine ou un ermite, un Frère prêcheur, un membre de société missionnaire ou d'Institut séculier. Si le retraitant a réellement la vocation jésuite, alors son engagement « au service du Seigneur et de l'Eglise son Epouse » doit prendre, précisément en ce qui le spécifie *comme apostolique,* le caractère sans doute le plus « communautaire » : il ne pourra en effet se considérer que comme « étant partie de cette Compagnie, fondée surtout pour s'appliquer » au ministère (*Form. Inst.,* n. 1). Telle est la vocation qui s'est progressivement spécifiée pour saint Ignace, au long de dix-sept années de recherches, expériences et tâtonnements, depuis sa conversion jusqu'à sa rencontre décisive avec Paul III. — Cf. Fr. ROUSTANG, « Introduction à une lecture », dans *Constitutions...,* II, coll. *Christus,* Textes, 24, p. 130 : « Une certaine insistance exclusive sur la spiritualité des Exercices

Quand on parle de « communauté apostolique », il peut arriver que l'accent tombe sur la note d'apostolat d'une manière telle que l'aspect communautaire en soit atténué. Mais en réalité, comme le montre ce qui précède, les deux termes, loin de représenter des tendances divergentes ou antagonistes à concilier par une sorte de compromis, s'unifient dans une exigence identique : c'est précisément son apostolat que le jésuite doit concevoir comme « communautaire » (corporatif, si on veut), et il lui est demandé de s'investir totalement dans la vie et l'effort du corps pour réaliser sa vocation spécifique à l'apostolat — ainsi la donation de soi et la kénose s'exercent éminemment pour lui dans l'obéissance à la fois sacerdotale et religieuse — ; et en même temps la raison d'être de l'union communautaire faisant la Compagnie de Jésus se trouve être dans l'amour par quoi ses membres sont associés à la mission salvifique du Seigneur. En d'autres termes, la Compagnie de Jésus est *communion dans le service,* et cette communion s'exprime, se rend visible et porteuse de témoignage à travers l'*action* apostolique. C'est de la sorte qu'elle accomplit comme institut religieux sa fonction de « sacrement de la *koinônia* » — bien autre chose qu'une simple association dans une entreprise de travail.

En résumé on peut dire que la communion avec le Père et les frères, comme don du Christ, se manifeste non seulement au sein de la communauté mais dans le dynamisme qui porte à gagner le monde à cette communion par le service apostolique. A cette lumière le ministère de la réconciliation des personnes séparées par des inimitiés [32], si cher à la Compagnie en ses débuts, acquiert une signification particulière, et, dans la même ligne, l'œuvre du rassemblement œcuménique ou du rapprochement entre les peuples et les races.

La dimension apostolique de la communauté comme *koinônia* de charité apparaît tracée avec cohérence et netteté dans la VIII[e] partie des Constitutions ; parlant de l'amour comme lien par excellence des membres entre eux et avec leur chef, le texte montre que le dynamisme de cette charité ne s'arrête pas aux limites de la communauté mais, animant l'activité apostolique, tend à embrasser tous les hommes.

---

comme caractérisant la spiritualité de saint Ignace [explicitons : de saint Ignace fondateur] conduit à majorer la formation personnelle sans voir qu'elle bifurque fatalement vers l'individualisme, si elle n'est pas située par rapport aux visées des Constitutions, c'est-à-dire si elle n'est pas comprise comme intégration de plus en plus totale au corps social ».

32. Cf. *Form. Inst.*, n. 1.

3. *L'imitation de Jésus et des Apôtres*

Toujours du point de vue théologique, on se demandera ce qu'il en est, dans la conception jésuite de la communauté, de la référence au Nouveau Testament.

Vatican II, dans *Lumen Gentium* (n. 43), montre bien dans « les paroles et les exemples du Seigneur » le fondement des « conseils évangéliques » et de leur pratique dans la vie religieuse, mais sans mentionner l'aspect communautaire de celle-ci ; dans *Perfectae Caritatis* (n. 15), c'est à « l'exemple de l'Eglise primitive » qu'il rapporte la communauté religieuse comme telle. On connaît par ailleurs la fortune, à travers les siècles, de l'expression *vita apostolica*. Adoptée par les moines, elle illustre sans doute leur propos d'imiter les Apôtres dans leur *sequela Christi* au cours de la vie publique du Sauveur et non pas seulement dans leur existence postpascale ; cependant, quand il s'agit de la dimension communautaire de la vie cénobitique, c'est aux Actes des Apôtres qu'il est fait régulièrement appel. Si, plus tard, pour les chanoines réguliers, le vocable *vita apostolica* va connoter l'exercice du ministère, en ce qui regarde la vie communautaire on ne semble pas remonter au-delà du Cénacle et de la communauté primitive de Jérusalem. Avec l'apparition des ordres mendiants, la même locution ou ses équivalents (comme « vivre à l'apostolique ») commencera de suggérer surtout l'existence des prédicateurs parcourant dans la pauvreté les régions à évangéliser. Existence itinérante à concilier, plutôt par alternance, avec la vie communautaire conventuelle, comportant cohabitation, prière liturgique, étude, etc., et qui garde comme idéal le groupe des Apôtres au Cénacle [33].

Quand Ignace et ses compagnons trouvent leur façon de suivre et d'imiter le Christ et les Apôtres dans une vie missionnaire de prédicateurs itinérants et pauvres, ils apparaissent comme héritiers d'un idéal dégagé trois siècles plus tôt par saint Dominique [34]. Si,

---

33. Ce rappel historique, où nous simplifions encore à l'extrême, sinon à l'excès, le raccourci du P. J. Osuna, est inspiré à celui-ci par l'étude magistrale de M. H. VICAIRE, O.P., *L'imitation des Apôtres*, Paris, Cerf, 1963. Cf. aussi H. SCHÜRMANN, *Der Jungerkreis Jesu als Zeichen Israel und Urbild des kirchlichen Rätestandes*, dans *Geist und Leben* 36 (1963) 21-35, trad. : *Le groupe des disciples de Jésus, signe pour Israël et prototype de la vie selon les conseils*, dans *Christus* 50 (1966) 184-209.

34. Cf. H. Chr. SCHEEBEN, *Der heilige Dominikus*, Fribourg-en-Br., Herder, 1927, 3e p., ch. 2 « Die Idee des Predigerordens », p. 132-152, surtout p. 133, 140, 147, 152. — D'après divers témoignages de 1548, les premiers missionnaires jésuites aux Indes portugaises se voient désigner sous le vocable d'« apôtres » : dans un message à Jean III de Portugal, Francisco Barreto, Préfet de Bassein, écrit de Goa le 18 déc. 1548 : « ces frères de saint Dominique et les apôtres (les jésuites)» : *MHSI, Documenta Indica*, I, p. 407 ; lettre de Th. Lobo, 13 oct. 1548 : « dans tous les instituts religieux et... dans l'ordre de Jésus par ces apôtres... » : *ibid.*, p. 270 ; lettre de Jean de Albu-

dans la voie ouverte par ce dernier, ils font un pas de plus, ce serait en ce sens : pour autant que leur communauté comme telle se forme selon un idéal néotestamentaire, ce « prototype », pour reprendre un terme de H. Schürmann, sera précisément le groupe des Apôtres (et des disciples) réunis par Jésus, en formation à son école, envoyés par lui en diverses expéditions apostoliques, restant unis à lui et entre eux alors qu'ils sont ainsi distribués en maints endroits divers — bref un groupe créé précisément pour « éclater » mais restant uni dans cette dispersion même [35]. De l'image du Cénacle on garde certes l'essentiel : l'union des esprits et des vouloirs ; mais la règle de vie s'inspirera davantage des « discours de mission » du Seigneur. Il faudrait reprendre l'étude complète des Constitutions de la Compagnie de Jésus et d'autres documents ignatiens pour mettre en lumière le rapport entre la communauté jésuite et son prototype évangélique. Cette analyse permettrait de dégager, surtout dans les VI[e] et VII[e] parties des Constitutions et dans les « Instructions pour les missions », des traits comme ceux-ci : activité entreprise en vertu d'un envoi et d'un mandat, formation donnée en vue de la mission et directives qui maintiennent dans l'orientation du corps entier l'apôtre éventuellement isolé, existence itinérante, ministère consistant principalement en prédication, caractère temporaire des expéditions apostoliques et amovibilité des personnes, style de pauvreté qui fasse exercer l'abandon à la Providence pour la subsistance personnelle, gratuité des services spirituels à rendre, sollicitude à l'égard de toute espèce d'infirmité humaine, souci de rendre

---

querque, évêque de Goa, 28 nov. 1548 : « os Apostolos » : *ibid.*, p. 333 ; lettre de Cosme Anes, 30 déc. 1548 : « Destes Padres Apostolycos » : *ibid.*, p. 445 ; cf. *ibid.*, p. 679 s. ; *MHSI, Mon. Xaver.*, III, p. 834, 844.

35. L'union y sera vécue à la dimension d'un corps qui est étranger aux conditions sociologiques d'un « groupe à taille humaine » ; en langage d'aujourd'hui c'est le lieu de parler d'insistance sur les « relations longues », et non « abstraites » ou platoniques, de la solidarité, du service et de la charité. Il suffit d'ailleurs de rappeler la corrélation qui accorde le type d'unité de l'ordre religieux à sa fonction ecclésiale propre ; en l'occurrence, cette mission, signifiée et actuée par l'obéissance spéciale au pape — tête du corps épiscopal et garant de son unité —, est de servir, de façon plus expresse et plus expressive, l'Eglise universelle comme telle, mais, bien sûr, au sein de ses réalisations locales. Le renouveau même qui, en ecclésiologie, remet en lumière la collégialité épiscopale et les rapports *sui generis* entre Eglises particulières et Eglise universelle vient éclairer le sens et confirmer la valeur de cette vocation. Un corps presbytéral comme la Compagnie de Jésus, rattaché qu'il est au « ministère de Pierre », loin de se situer en marge des Eglises particulières, « in quibus et ex quibus una et unica Ecclesia catholica exsistit » (*Lumen Gentium*, 23), est voué à les servir, en consonance accentuée avec la responsabilité et la sollicitude qui incombent aux entités diocésaines, et d'abord à leur pasteur et à leur presbyterium, à l'égard du corps entier du Christ, « quod est etiam corpus Ecclesiarum » (*ibid.*). — « Est enim hic ordo institutus in subsidium aliquod ecclesiasticae... hierarchiae, et eius praecipuae partis... episcoporum videlicet atque parochorum... » : *MHSI, P. Hier. Nadal Commentarii de Instituto S.I.*, p. 675 ; cf. p. 669.

compte de la tâche accomplie, pauses pour refaire les forces, genre de vie « ordinaire », docilité à l'Esprit Saint.

En relevant ces rapprochements, effectue-t-on après coup une sorte de projection plus ingénieuse que fondée ? Ou bien signalent-ils une influence qui joua réellement dans la genèse de la Compagnie de Jésus ? Et si, à cette dernière question, il faut répondre par l'affirmative, l'imitation dont il s'agit fut-elle consciemment envisagée et voulue ?

Assurément, assez d'indices le montrent, l'auteur des *Exercices* s'était complu, dans sa contemplation de l'Evangile, à regarder Jésus en relations avec ses Apôtres et disciples, les choisissant, vivant avec eux, les envoyant en mission. L'autobiographie de saint Ignace le représente, au cours de son voyage de Terre Sainte en Espagne, qui engage la conversation avec « toute sorte de gens, trouvant un goût spirituel à la pensée qu'ainsi faisaient Jésus et les Apôtres » [36]. Simple trait parmi tous ceux qui faisaient dire à un dominicain de Salamanque qu'Ignace et ses compagnons « allaient à l'apostolique ». A en croire J. Polanco [37], quand le groupe rassemblé à Rome commença de débattre la question de constituer « un corps de congrégation » et d'en définir la forme, c'était avec l'intention « d'imiter le mode apostolique dans la mesure du possible ». Cette préoccupation sera déterminante dans les décisions concernant le régime de pauvreté des jésuites formés [38]. Exprimant sa conviction suivant laquelle l'existence d'un groupe de jésuites suppose l'exercice de la fonction d'autorité par un préposé déterminé, Ignace écrira : « Le Christ notre Seigneur lui-même, vivant avec les disciples, daigna être leur préposé et, devant les laisser sans sa présence corporelle, il constitua saint Pierre comme préposé aux autres et à son Eglise entière » [39].

Divers témoignages de jésuites du groupe originel, comme Bobadilla et Broët, donnent à penser que l'image du groupe des Apôtres avec Jésus a présidé à la genèse de l'ordre — comme, dans les Exercices, l'« élection » individuelle ne peut se faire que baignée dans la contemplation de l'Evangile.

---

36. Cf. « Acta Patris Ignatii », dans *MI, Fontes narrativi,* I, p. 432, n. 52 ; p. 466, n. 75 ; trad. : *Le Récit du Pèlerin,* édit. A. THIRY, S.J., coll. *Museum Lessianum,* Sect. asc. et myst., 15, Paris-Bruges, DDB, 1956, p. 92, 112-113.

37. Cf. « Informatio de Instituto S.I. », dans *MI, Fontes narrativi,* II, p. 310.

38. Cf. « Deliberatio S.P.N. Ignatii de paupertate » ; *MI, Const.,* I, p. 80, nn. 12-13 ; trad. dans Saint IGNACE, *Journal Spirituel,* édit. M. GIULIANI, S.J., coll. *Christus,* Textes, 1, Paris-Bruges, DDB, 1959, p. 144.

39. Aux compagnons de Gandie, 29 juill. 1547 ; *MI, Epist.,* XII, p. 332 ; trad. dans Saint IGNACE, *Lettres,* édit. G. DUMEIGE, S.J., coll. *Christus,* Textes, 2, Paris-Bruges, DDB, 1959, p. 136.

C'est en s'y référant que d'autres contemporains expliquent diverses caractéristiques de la fondation nouvelle [40]. Ainsi, à mainte reprise, Jérôme Nadal, qui aime comparer, toutes proportions gardées, les étapes de la formation du jésuite et les méthodes de celle-ci à celles qui marquèrent la vocation des Apôtres et des disciples, le style de vie et les emplois des différentes catégories de jésuites à ceux du groupe apostolique. A la différence d'Ignace, Nadal était théologien de métier et on trouve chez lui le premier effort de réflexion sur la signification théologique de la vocation jésuite. Sa manière de voir confirme ce qu'on croit pouvoir formuler en conclusion de ces pages : la conception de la communauté de la Compagnie de Jésus emprunte son sens le plus profond et doit sa cohérence à l'imitation de la communauté formée par Jésus et ses disciples ; cette inspiration lui permet de s'intégrer, par sa structure et sa « manière de procéder », en communauté constituée par la mission apostolique. Ainsi s'équilibrent chez elle *communauté* et *mission,* pour un meilleur service de Dieu et des âmes [41].

L'introduction de cet exposé faisait allusion à l'intérêt actuel et pratique de l'étude du P. Osuna. On ne se sera pourtant pas mépris sur le propos de l'auteur ni sur l'esprit dans lequel nous avons essayé de présenter son travail. Celui-ci est proprement historique et documentaire, et il s'est délibérément limité aux expériences qui précédèrent la fondation de la Compagnie de Jésus puis aux Consti-

---

40. Cf. *MI, Fontes narrativi,* III, p. 453 ; 816. — Cette référence à des traits qui sont plus particuliers aux évangiles synoptiques, notamment en ce qui concerne l'idée communautaire, n'empêche évidemment pas de reconnaître les affinités, depuis longtemps soulignées par les auteurs, qui rapprochent Ignace de saint Paul, ni les reflets du quatrième évangile et des récits missionnaires des *Actes* que des études récentes ont relevés dans ses écrits.

41. Cf. *MHSI, Epistolae P. Hier. Nadal,* I, p. 701 : « Vocationi et institutioni apostolorum nostra vocatio similis... » ; *P. H. Nadal Commentarii...,* p. 125-127 ; 204-205 ; *Platicas espirituales del P. J. Nadal en Coimbra (1561),* édit. M. Nicolau, S.I., coll. *Biblioteca Teologica Granadina,* ser. 1, 2, Grenade, Faculdad Teológica de la C. de J., 1945, p. 79-81 ; Ol. Manareus, S.I., *Exhortationes...,* édit. Br. Losschaert, S.I., Bruxelles [Prov. Belg. S.I.], 1912, p. 409 ; Card. Rob. Bellarmino, *Exhortationes domesticae,* édit. Fr. Van Ortroy, S.I., Bruxelles, [Soc. des Bollandistes], 1899, p. 311-312. Voir aussi X. Léon-Dufour, *Saint François Xavier,* Paris, La Colombe, 1953, p. 80, n. *c* : « Aux yeux des premiers Pères, la Compagnie de Jésus était essentiellement la reproduction de la vie des apôtres autour de Jésus durant sa vie publique ».

Touchant divers traits typiques relevés dans les pages qui précèdent, on relira avec intérêt, dans la « note complémentaire » terminant l'« Introduction à une lecture » (citée note 31), les p. 128-138 : conception de la vie religieuse « commandée par [une] vision d'ensemble », obéissance comme « mode suprême d'intégration au corps », « le vœu d'obéissance au pape... comme constitutif de l'Ordre », le religieux de la Compagnie défini soit par « la participation active à la formation du corps », soit par « le partage de la vie de ce corps », « la référence à l'universel dans le particulier », « le supérieur... interprète du bien

tutions comme formulation de la pensée d'Ignace[42]. De l'analyse des faits et des textes, l'historien dégage ce que furent ou ne furent pas l'intention du fondateur et ses choix. Il n'entend pas prononcer si pareil programme s'impose aujourd'hui comme valable en ses lignes maîtresses ni si la caducité éventuelle de tel de ses éléments majeurs ou certaines mutations suggérées par les conjonctures du moment lui permettent de garder équilibre et viabilité[43]. Une recherche comme celle dont nous avons, trop sommairement d'ailleurs, repris les résultats a le mérite d'éclairer l'idée originale d'Ignace et de favoriser, dans un institut qui se réclame de son charisme, un exercice plus lucide des responsabilités créées par les situations et les mentalités nouvelles.

B - 3030 - Heverlee L. RENARD, S.J.
St.-Jansbergsteenweg 95

42. L'étude pourrait être complétée par l'analyse d'autres textes ignatiens, notamment la correspondance du Saint, par l'histoire de son généralat et les recherches sur la pratique de son gouvernement. Là-dessus on lira avec goût et profit deux contributions nouvelles : André RAVIER, S.J., *Les Chroniques S. Ignace de Loyola,* Nouvelle Librairie de France (diffusion : Secrétariat de « Christus », 12, rue d'Assas, F 75008 Paris), 1973, 365 p., 77 ill. ; et, du même, *Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus,* coll. *Christus,* à paraître prochainement.

43. A titre d'exemple d'une mise en question actuelle, cette opinion que nous nous bornons à rapporter, dans les termes où la formulait récemment un connaisseur sérieux des documents ignatiens : « Il semble que la communauté d'idéal [entre les compagnons d'Ignace devenus les premiers jésuites] s'est faite dans la foi : certitude que la forme du corps apostolique construit par Ignace et approuvé par le Pape était une belle réponse à l'appel du Christ que chacun avait reçu. La conception ignatienne de la communauté universelle, du corps, repose sur une vue de foi, grandiose mais trop simple, trop verticale. Le problème est de donner à la dimension horizontale l'importance qu'elle mérite, sans faire crouler l'édifice, sans lui ôter son unité et son efficacité, au stade de la formation et à celui de l'action. » Pareille vue inspirerait un souhait à l'adresse de quiconque prend une part plus ou moins directe aux révisions à opérer pour le renouveau des instituts : qu'en toute clarté il soit dit comment on voit le problème et quelle importance on y attache, quels aménagements, provisoires ou pratiquement irréversibles, on entend adopter et quelle politique on veut suivre — avec la conscience avouée des ruptures qu'ils représentent et de leur portée pour la cohésion de l'organisme — afin de garantir la continuité vivante du type de la fondation ignatienne et de sa mission ecclésiale, que caractérisent une disponibilité illimitée et un engagement inconditionné, « la liberté et le sérieux dans l'emploi des moyens de formation et d'action, l'amour du Christ dans son Eglise et avec son Eglise »